

# C'est pas demain la veille : la veille professionnelle de la BU Lille Droit et santé

**Le blog *C'est pas demain la veille* vise à concilier apports de la veille professionnelle et besoins de la formation continue.**

**Régulièrement, la sphère médiatique attire l'attention sur l'importance de savoir identifier l'information fiable dans un contexte d'« infobésité ».** La lutte contre cette infobésité est devenue un véritable enjeu, aussi bien pour les professionnels de la documentation et de l'information que pour les citoyens de manière plus générale.

Effectuer une veille professionnelle est indispensable à l'actualisation des connaissances, à la qualité du service rendu aux usagers et à la préparation des concours et examens. Ainsi, la mise en place d'outils et de stratégies collectives pour assurer une diffusion et un partage de l'actualité professionnelle a été envisagée, pour les bibliothèques de Lille, Droit et Santé, comme une modalité complémentaire aux dispositifs de formation continue.

Les bibliothécaires sont formés à la sélection, au tri et à l'analyse de l'information, et cette formation peut parfaitement s'exercer dans le domaine de la veille. L'ajout de favoris dans un navigateur internet, l'utilisation d'un agrégateur de flux RSS, le suivi d'activité des réseaux sociaux de bibliothèques, de collègues français et étrangers, etc. sont autant d'éléments méthodologiques pour que la veille gagne en temps et en efficacité.

## GESTION ET STRATÉGIES DE VEILLE

La mise en place de la veille a été investie dès 2014 de manière volontariste par la direction du SCD, comme un enjeu pour accompagner efficacement les évolutions des métiers et des structures. Après la phase d'analyse et de tests des différents outils existants sur le marché, l'équipe chargée de la réflexion sur cette question a proposé de diffuser la veille par deux moyens : un blog pour son accessibilité, sans identification préalable, ouvert à tous sur le web ; des ateliers conviviaux, s'appuyant sur les billets du blog, pendant lesquels les collègues sont invités à échanger et partager leurs connaissances. Pour accompagner la naissance du blog,

une charte éditoriale a été rédigée et mise en ligne<sup>[1]</sup>. Garantie de la cohérence des contenus proposés, la charte porte notamment sur les sujets des billets, qui doivent explorer l'actualité du monde universitaire et plus spécifiquement les enjeux des bibliothèques. Les billets peuvent être rédigés par des collègues participant à des journées d'étude ou à des stages, quand la thématique apporte un éclairage nouveau ou favorise l'avancée de la réflexion sur un projet en cours ou à venir dans l'établissement. De plus, si chacun est invité à commenter les billets et partager sa veille, les commentaires sont modérés en amont. Enfin, chaque billet est indexé avec plusieurs mots-clés permettant aux lecteurs du blog de retrouver aisément un sujet via un nuage de tags, et des focus sur un point d'actualité sont proposés via la rubrique « En bref ».

Les rédacteurs ont conservé leurs modes de veille personnels (newsletters, agrégateurs de flux RSS, réseaux sociaux...), ainsi que leurs centres d'intérêt, liés soit à leur profil de poste, soit à leur curiosité professionnelle ou appétence personnelle : les compétences liées à la veille sont ainsi mutualisées pour être partagées. La fréquence de publication (un billet par semaine) est une contrainte assez exigeante mais qui se révèle très formatrice. En effet, le rédacteur doit s'approprier le sujet choisi, proposer des liens, des lectures complémentaires, bref être un facilitateur pour aider au repérage des informations pertinentes et fiables dans le flux d'informations évoqué précédemment. Le lecteur accède ainsi à une information rapide sur un sujet, mais il peut également approfondir sa lecture en cliquant sur les liens proposés.

## ATTISER LA CURIOSITÉ PROFESSIONNELLE

Dans tous les cas, l'idée est d'attiser la curiosité professionnelle. Quant aux ateliers

conviviaux envisagés comme un prolongement et un approfondissement de l'activité de veille, vont bientôt leur succéder la généralisation au sein du SCD de l'université de Lille<sup>[2]</sup> des « Décas », ateliers de formation continue mis en place par l'ex-université de Lille 1.

Le blog de veille étant un outil en constante évolution, un bilan annuel permet à l'équipe rédactionnelle de connaître quels sont les billets les plus consultés et d'infléchir la ligne éditoriale vers un ou des axes particuliers. Loin d'être exhaustif, et ne souhaitant pas se substituer à la veille personnelle, *C'est pas demain la veille* propose un mode de communication interne alternatif, partageant des objectifs avec la formation continue – et dont l'extension à l'ensemble des équipes de la nouvelle entité documentaire est en cours.

**ELSA DEVARISSIAS**

elsa.devarissias@univ-lille.fr

**GÉRALDINE HUYGHE**

geraldine.huyghe@univ-lille.fr

**ALINE MAZIN**

aline.mazin@univ-lille.fr

Service Commun de la Documentation de  
l'Université de Lille, Droit et Santé

[1] [cestpasdemainlaveille.com](http://cestpasdemainlaveille.com)

[2] Après la fusion des trois universités lilloises, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Credit photo Markus Spiske temporusch.com - Peels

